

Réforme des rythmes scolaires :

Proposition du SNUipp-FSU 23

pour une réforme adaptée au territoire creusois

La problématique :

Comment adapter la réforme et le décret qui la régit à la réalité départementale *dans l'intérêt des élèves ?*

Objectif :

Démocratiser des activités péri éducatives de qualité pour garantir *la réussite de TOUS les élèves.*
Conserver le maillage de l'offre scolaire de proximité

Les constats départementaux :

- Les temps de transport des élèves sont élevés.
- Les coûts de transport sont importants pour la collectivité.
- Le maillage associatif est diffus et concentré sur des pôles (souvent les chefs lieux de cantons).
- Les contrats éducatifs locaux (CEL) existent mais sont souvent centrés sur les chefs lieux de cantons.
- Le Conseil Général ne souhaite pas modifier les horaires des circuits de transport scolaire : la journée de l'élève reste donc la même.
- L'éloignement de certaines structures (piscine, gymnase, cinéma, théâtre...) impose la mobilisation de 3 heures pleines pour accéder au service : ***la réduction de la durée de l'après-midi conduit à basculer ces activités sur la matinée.***
- Nombre de communes ont indiqué leur grande difficulté à recruter des personnels qualifiés sur un temps quotidien court
- Un temps d'activité péri éducative quotidien contraint à la fois le type d'activité et le lieu : les temps d'accès à la bibliothèque, au gymnase, au musée (...) sont trop longs pour les temps consacrés.

Les besoins indentifiés :

Il nous semble nécessaire de mettre en place des mutualisations :

- Pour garantir une offre de qualité en tout point du territoire départemental
- pour garantir un accompagnement par des personnels formés et qualifiés
- pour garantir l'accès équitable aux infrastructures culturelles et sportives
- pour homogénéiser le coût-élève des activités péri éducatives
- pour permettre une véritable péréquation entre les communes

La proposition :

Utiliser les circuits de transports du mercredi matin des secteurs de collège pour permettre un rassemblement des élèves d'un même secteur sur des sites structurants afin d'organiser une mutualisation des personnels et des infrastructures dans l'objectif d'offrir une diversité et une richesse d'activités péri éducatives.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Classe	Classe	Activités péri éducatives / APC	Classe	Classe
Après-midi	Classe	Classe		Classe	Classe

Le SNUipp-FSU 23 a porté cette proposition lors du comité de suivi qui s'est réuni mercredi 10 avril 2013 à la Direction Académique en présence de représentants de la Préfecture et de la DDCSPP.

Le SNUipp-FSU 23 a conscience que cette proposition s'inscrit dans un cadre plus large que les limites fixées par le décret mais fait le pari que le département est en mesure de porter une proposition qui garantisse la réussite des objectifs de cette réforme.

La Creuse fonctionne dans un régime dérogatoire depuis 1993 et doit être en mesure de continuer à le faire si c'est dans l'intérêt des élèves.